

## ENSEIGNANT REFERENT

### ECOLE INCLUSIVE

(temps complet)

L'enseignant référent est placé sous l'autorité directe de l'adjoint à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, également chargé du service départemental de l'école inclusive. Il assure les missions qui lui sont confiées au sein d'un secteur d'intervention arrêté par l'inspecteur d'académie et communiqué pour information à la MDPH avant chaque rentrée scolaire. L'enseignant référent est affecté prioritairement dans un collège.

10 postes sont implantés dans le département du Jura : 3 à Dole, 1 à Champagnole, 2 à Poligny, 3 à Lons-le-Sauvier, 1 à Saint-Claude.

#### Condition préalable à la candidature

- Être enseignant du premier degré titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH ;
- **ou** être enseignant du second degré titulaire du CAPPEI ou du 2CA-SH.

#### Missions

- Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève handicapé et de sa famille pour toutes les questions relatives à la scolarisation. L'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire ou une unité d'enseignement.
- Participer à l'organisation de l'évaluation des besoins de l'élève et de sa situation scolaire.
- Participer, à l'invitation du directeur d'école, aux réunions d'équipe éducative concernant des élèves pour lesquelles une saisine de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est envisagée.
- Réunir l'équipe de suivi de la scolarisation selon les instructions en vigueur, rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH à l'aide des outils mis en œuvre au sein du département du Jura.
- Permettre l'élaboration des éléments précurseurs des projets personnalisés de scolarisation (PPS), veiller à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des PPS et à leur révision annuelle.
- Prendre part aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- Participer au recrutement et au suivi des personnels chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap.
- Au sein du secteur d'intervention,
  - o effectuer la mise à jour régulière du tableau de bord défini par l'A-DASEN ;
  - o effectuer le suivi des aides humaines et matérielles octroyées aux élèves en situation de handicap ;
  - o contribuer à l'élaboration de la carte scolaire ASH selon les modalités définies par l'A-DASEN.
- A l'issue de chaque année scolaire, rédiger un compte rendu d'activités à l'intention de l'A-DASEN et du directeur de la MDPH.

#### Connaissances et capacités demandées

- Connaissance du système éducatif et des textes relatifs aux structures et dispositifs de l'école inclusive.
- Connaissance :
  - o de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

- du fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées, de l'équipe pluridisciplinaire, de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
  - des instructions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- 
- Capacités d'écoute et de médiation.
  - Qualités de discrétion.
  - Capacités d'analyse et de synthèse.
  - Rigueur.
  - Aptitude à conduire une réunion.
  - Compétences en informatique : maîtrise du traitement de texte, du tableur et de la messagerie.
  - Disponibilité.